

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi 3 avril, à 14 heures, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Raymonde LIZOT, Maire.

Membres présents : Mmes Raymonde LIZOT, Dany GAUTIER, Dominique RAGOT, Martine LEROY, Monique LEGENDRE et MM Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Patrick BERNEZ.

Membres absents excusés : M. Gérard OLIVIER.

Membres absents : MM. Patrick BOISSEAU et David MAGNIERI.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2017.

M. Patrick BERNEZ été nommé secrétaire de séance.

Présentation des comptes administratifs 2016, comptes de gestion 2016 et du budget communal 2017 par Monsieur Alain BRILHAULT, trésorier.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016

Présentation du Compte Administratif 2016 :

*** Section de fonctionnement :**

Recettes : 144 142,18 € + 154 563,86 € (excédent reporté) = 298 706,04 €

Dépenses : 136 039,64 €

Résultat de l'exercice : 162 666,40 €

*** Section d'investissement :**

Recettes : 4 655,88 € + 29 720,13 € (excédent reporté) = 34 376,01 €

Dépenses : 68 059,40 €

Résultat de l'exercice : 15 963,17 €

Résultats définitifs : 162 666,40 € + 15 963,17 € - 28 200 € (restes à réaliser investissement) = 150 429,57 €

Mme Raymonde LIZOT quitte la séance, M Patrick BERNEZ, doyen d'âge, demande au Conseil municipal son avis sur les comptes soumis à son examen.

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif communal 2016.

APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

Le Conseil municipal, après en avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la commune, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants : en investissement – 12 236,83 € et en fonctionnement 162 666,40 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
résultat au 31/12/2016, excédent de fonctionnement : 162 666,40 €
virement à la section investissement : 12 236,83 €
- affectation excédent fonctionnement reporté : 150 429,57 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Mme le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les taux des taxes directes locales 2017.

Le Conseil municipal maintient les taux votés en 2016.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE les taux des taxes directes locales suivants :

Taxe habitation : 8,98 %

Taxe foncière : 5,90 %

Taxe foncière non bâti : 16,27 %

Taux CFE : 10,51 %

Le produit fiscal attendu sera calculé avec les taux d'imposition votés ci-dessus.

La recette sera imputée en fonctionnement au budget 2017.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

M. Alain BRILHAULT, trésorier municipal, présente à l'Assemblée le projet du budget primitif 2017, étudié lors de la précédente réunion du Conseil municipal.

Mme le Maire demande aux Conseillers municipaux de se prononcer sur ce budget.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif principal 2017, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement :

Fonctionnement :

- Dépenses : 292 481 €

- Recettes : 292 481 €

Investissement :

- Dépenses : 83 516 €

- Recettes : 83 516 €

DEMANDE PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE - ARSENE Marius - Collège Emile Chartier

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de participation pour le voyage scolaire, organisé par le collège Emile Chartier de Mortagne au Perche, pour l'enfant **ARSENE Marius**, domicilié Le Bourg à Ste Céronne lès Mortagne.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTe la demande de participation pour un voyage par année scolaire pour cet enfant, pour un montant de **35 euros**.

DIT que cette somme sera versée directement à la famille.

Cette dépense sera imputée au budget en cours, en fonctionnement dépenses, au compte 6574.

DEMANDE PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE - LEROY Julie - AMIRAUX Eliot
Collège – Lycée BIGNON

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de participation pour le voyage scolaire, organisé par le collège-lycée Bignon de Mortagne au Perche, pour les enfants **LEROY Julie** domiciliée La Tremblaye et **AMIRAUX Eliot** domicilié Beuroussel à Ste Céronne lès Mortagne.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la demande de participations pour les voyages scolaires pour ces enfants, pour un montant de **35 euros par enfant**.

DIT que ces sommes seront directement versées aux familles.

Cette dépense sera imputée au budget en cours, en fonctionnement dépenses, au compte 6574.

DEMANDE PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE - LIZOT Etienne - Lycée agricole Sées

M. Marc SIMOEN présente au Conseil municipal une demande de participation pour le voyage scolaire, organisé par le lycée agricole de Sées, pour l'enfant **LIZOT Etienne**, domicilié Les Métairies à Ste Céronne lès Mortagne.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la demande de participation pour le voyage par année scolaire pour cet enfant, pour un montant de **35 euros**.

DIT que cette somme sera versée directement à la famille.

Cette dépense sera imputée au budget en cours, en fonctionnement dépenses, au compte 6574.

MODIFICATION DES STATUTS DU SE 61 - DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-8,

Vu la délibération n° 2016-A-64 du Te61 en date du 14 décembre 2016 relative à la modification statutaire,

Madame le Maire expose que le Syndicat de l'Energie de l'Orne devient le Territoire d'Energie Orne (Te61) à compter du 1^{er} janvier.

Cette décision fait suite au changement de nom de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui est devenue «Territoire d'Energie». Cette marque ayant vocation à se décliner territorialement, afin d'apporter aux autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie une identité commune forte.

Le Territoire d'Energie Orne a également fait le choix de modifier, dans le même temps, l'adresse de son siège social rue Gâtel à Valframbert.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux statuts du Te61 (ex-Se61), tels que présentés.

CHARGE Mme le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Te61, après visa de légalisation.

Questions diverses :

- Mme Lizot demande aux Conseillers municipaux leurs disponibilités pour la constitution des bureaux de vote pour les élections présidentielles.
- Les Conseillers municipaux sont informés que la mairie sera fermée du 10 au 17 avril 2017 inclus.

La séance a été levée à 16 heures